

Conseil Municipal du mardi 8 décembre 2020 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application de la délibération n°3 du 26 mai 2020, et par arrêtés de subdélégation des 03 juin 2020 et 11 juin 2020 : novembre 2020.

AMENAGEMENT URBAIN

- 1 Mise en œuvre d'une procédure de DUP relative au projet de réhabilitation du passage de la Paix
- 2 Mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme "GNAU" et adhésion au service "FranceConnect" de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'information et de Communication de l'Etat

FINANCES

- 3 Création d'autorisations de programme sur le budget principal - budget primitif 2021
- 4 Provision pour risques et charges de fonctionnement
- 5 Vote du budget primitif 2021 - Budget principal
- 6 Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Rénovation urbaine
- 7 Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Centre Aquatique
- 8 Vote des taux des impôts directs locaux 2021
- 9 Actualisation de l'autorisation 2017-01 « Centre Aquatique» - budget annexe « Centre Aquatique » - BP 2021
- 10 Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- 11 Cession à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole des locaux abritant la Maison des Initiatives Citoyennes (MIC) situés 33 Avenue des Dentellières - parcelle AT 924-lot 1

VOIRIE

- 12 Dénomination du parvis du Phénix du nom de Gérard Hourbette

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- 13 Attribution des subventions 2021 de + de 23 000 euros aux associations et conventionnement
- 14 Attribution de subvention de fonctionnement aux associations H du Siège et Espace Pasolini-Théâtre International et conventions de partenariat 2021
- 15 Soutien aux associations de commerçants - Subvention à l'association "La fédération des commerçants"
- 16 Soutien aux associations de commerçants - Subvention à l'association "Les boutiques de Valenciennes"

RESSOURCES HUMAINES

- 17 Personnel - Création d'un emploi de Chargé de Mission Développement Durable
- 18 Mise à jour du tableau des effectifs
- 19 Information sur la mise en place de la possibilité de signer une rupture conventionnelle entre la Ville de Valenciennes et certaines catégories d'agents publics
- 20 Terme du service Commun "Direction des Ressources" entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- 21 Personnel municipal - Création d'emplois de vacataires « action coup de pouce » dans le cadre des « cités éducatives ».
- 22 Convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Valenciennes
- 23 Avancement du personnel - fixation des ratios "promu-promouvables"



Conseil Municipal

Compte rendu sommaire de la séance du 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 2 décembre 2020, est réuni au lieu l'hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : M. Franck DELOGE et Mme Déborah SANIEZ

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Guy MARCHANT, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, Mme Maryse DUMORTIER, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Emilie LECLERCQ, Mme Elodie CARON, Mme Déborah SANIEZ, Mme Kostia HUANT, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, Mme Chantal PLAQUET, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE.

Excusés avec pouvoir : Mme Aurore COLSON excusée, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR sauf pour la délibération n° 22, Mme Valérie LORRIAUX excusée, qui a donné pouvoir à Mme Jeanine NOIRET sauf pour la délibération n° 13, M. Didier LEGRAND excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT, M. Michel BROUILLARD excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT.

Absent : M. Daniel CAPPELLE. Mme Isabelle DESOIL absente aux délibérations 1 à 4 incluses

Ordre du jour

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application de la délibération n°3 du 26 mai 2020, et par arrêtés de subdélégation des 03 juin 2020 et 11 juin 2020 : novembre 2020

AMENAGEMENT URBAIN

1 Mise en œuvre d'une procédure de DUP relative au projet de réhabilitation du passage de la Paix

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De prendre acte du projet de réhabilitation du Passage de la Paix ;
- De décider du principe de recourir le cas échéant à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- D'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires à la poursuite du projet et notamment à saisir le Préfet pour solliciter l'ouverture d'une procédure d'enquête publique préalable à la DUP.

2 Mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme "GNAU" et adhésion au service "FranceConnect" de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'information et de Communication de l'Etat

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- D'approuver l'adhésion gratuite et sans limitation de durée au service « FranceConnect » de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat,
- D'approuver les conditions générales d'utilisation du dispositif d'identification par l'intermédiaire d'un compte existant « FranceConnect » présentées
- D'approuver les conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme « GNAU » présentées et d'en approuver les évolutions réglementaires et techniques,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

FINANCES

3 Création d'autorisations de programme sur le budget principal - budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- La création, sur le budget principal, de l'autorisation de programme numéro 2021-01 concernant l'opération « NPNRU » reprenant la requalification des quartiers Chasse Royale et Faubourg de Lille dans un plafond de 12 234 394 euros TTC sur la période 2021-2030. La répartition votée par chapitre est fournie en annexe de la délibération.
- La création, sur le budget principal, de l'autorisation de programme numéro 2021-02 concernant l'opération « PNRQAD » reprenant la requalification des quartiers anciens dégradés dans un plafond de 1 434 007 euros TTC sur la période 2018-2025. La répartition votée par chapitre est annexée à la délibération
- De voter la présente autorisation de programme au niveau du chapitre, la répartition par article et par programme étant prévisionnelle.

4 Provision pour risques et charges de fonctionnement

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, décide :

- De procéder à une reprise de 37 819,80 euros sur la provision pour litige suite à la clôture de trois contentieux.
- De provisionner sur le budget général :
 - 752 866,39 € complémentaires pour les risques et charges liés aux nouveaux contentieux en cours,
 - 168 300 € pour risque sur reste à recouvrer.

PRECISE, qu'après les reprises effectuées, les provisions sur litiges se présenteront selon le détail suivant :

date	dotation	libellé	imputation
Provisions sur litiges			
21/06/2017	85 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	40 000,00	CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
25/06/2019	1 783,00	Complément CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	270 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes - Basilique - Contentieux Echafaudage	15112
25/06/2019	5 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	1 500,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	5 832,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	33 251,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	2 000,00	Epoux X c/ Ville de Valenciennes (Urbanisme)	15112
22/10/2020	133,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	283 855,00	Recours Société X c/ Ville de Valenciennes (marchés)	15112
2021	2 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes (Urbanisme)	15112
2021	20 000,00	M X c/ Ville de Valenciennes (RH) -	15112
2021	10 517,55	M X c/ Ville de Valenciennes (RH)	15112
2021	720 348,84	Société X c/ Ville de Valenciennes (urbanisme)	15112
Total	1 481 220,39		
Provision risque sur restes à recouvrer - Contentieux			
25/06/2019	26 800,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
25/06/2019	163 900,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
22/10/2019	3 829 350,24	Basilique Notre Dame du Saint Cordon - Procédure en appel	15182
22/10/2020	80 150,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
22/10/2020	43 450,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
2021	15 800,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés) - Complément	15182
2021	152 500,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
Total	4 311 950,24		
Provision risque sur restes à recouvrer - Recouvrement			
25/06/2019	182 125,00	Créances en litiges 2018	4912
2020	379 306,00	Ajustement 2019	4912
TOTAL	561 431,00		

5 Vote du budget primitif 2021 - Budget principal

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 1 voix contre (Mme LORETTE), 6 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- De voter par chapitre le budget primitif du budget principal de la ville de Valenciennes selon le détail suivant :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Section	Libellé/chapitre	Proposition de 2021	Proposition de 2021	Libellé/chapitre	Crédite
011	Charges à caractère général	16 530 528,00	50 000,00	Atténuation de charges	013
012	Charge de personnel et frais assimilés	35 820 175,00	5 344 110,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	70
014	Atténuation de produits	1 000,00	43 988 434,00	Impôts et taxes	73
65	Autres charges de gestion courante	6 352 177,00	16 625 333,00	Dotations, subventions et participations	74
66	Charges financières	1 490 135,99	1 175 868,00	Autres produits de gestion courante	75
67	Charges exceptionnelles	314 920,00	1 000,00	Produits financiers	76
023	Virement à la section d'investissement	1 824 534,42	132 072,00	Produits exceptionnels	77
042	opération d'ordre de transferts entre sections	5 021 166,39	37 819,80	opération d'ordre de transferts entre sections	042
Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :		67 354 636,80	67 354 636,80	Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé/chapitre	Proposition de 2021	Proposition de 2021	Libellé/chapitre	Crédite
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00	3 150 462,43	Dotations, fonds divers et réserves	10
20	Immobilisations incorporelles	1 932 083,00			
204	Subventions d'équipements versées	2 783 116,53	1 414 500,00	Subventions d'investissement reçues	13
21	Immobilisation corporelles	8 159 243,00	1 215 000,00	Produits des cessions	024
23	Immobilisations en cours	145 000,00			
4541	Opérations pour compte de tiers -	230 000,00	230 000,00	Opérations pour compte de tiers -	4542
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	300 000,00	Autres immobilisations financières	27
			7 185 912,71	Emprunts et dettes assimilées	16
16	Emprunts et dettes assimilées	6 727 364,12	123 050,50	Avance du budget annexe	16
			1 824 534,42	Virement de la section de fonctionnement	021
040	opération d'ordre de transferts entre sections	37 819,80	5 021 166,39	opération d'ordre de transferts entre sections	040
041	Opérations patrimoniales	9 327 432,68	9 327 432,68	Opérations patrimoniales	041
Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :		29 792 059,13	29 792 059,13	Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :	

- De voter les subventions inscrites sur le compte 657 telles qu'indiquées dans l'annexe IV B-7 du Budget Primitif portant intitulé du bénéficiaire ainsi que le montant maximum alloué
- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal de la ville de Valenciennes, arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	67 354 636,80	67 354 636,80	29 792 059,13	29 792 059,13

6 Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Rénovation urbaine

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 1 voix contre (Mme LORETTE), 6 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- De voter par chapitre le budget primitif 2021 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » selon le détail suivant :

BUDGET ANNEXE - PROJETS DE RENOVATION URBAINE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libelle du chapitre	Proposition BP 2021	Proposition BP 2021	Libelle du chapitre	Chapitre
66	Charges financières	5 300,00	15 300,00	Autres produits de gestion courante	75
042	opération d'ordre de transferts entre sections	10 000,00			
Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :		15 300,00	15 300,00	Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libelle du chapitre	Proposition BP 2021	Proposition BP 2021	Libelle du chapitre	Chapitre
21	Immobilisation corporelles	80 000,00	10 000,00	opération d'ordre de transferts entre sections	040
16	Emprunts et dettes assimilées	61 949,50			
27	Avance au budget general	123 050,50	255 000,00	Produits des cessions	024
Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :		265 000,00	265 000,00	Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :	

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine », arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BA - Projets de rénovation urbaine	15 300,00	15 300,00	265 000,00	265 000,00

7 Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe Centre Aquatique

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 1 voix contre (Mme LORETTE), 6 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- De voter par chapitre le budget primitif 2021 du budget annexe « Centre Aquatique », selon le détail suivant :

BUDGET ANNEXE - CENTRE AQUATIQUE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libelle du chapitre	Proposition BP 2021	Proposition BP 2021	Libelle du chapitre	Chapitre
011	Charges à caractère général	933 000,00	1 674 104,00	Autres produits de gestion courante	75
66	Charges financières	68 458,00			
67	Dépenses exceptionnelles	616 146,00	-	Produits exceptionnels	77
042	opération d'ordre de transferts entre sections	56 500,00		opération d'ordre de transferts entre sections	042
Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :		1 674 104,00	1 674 104,00	Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libelle du chapitre	Proposition BP 2021	Proposition BP 2021	Libelle du chapitre	Chapitre
21	Immobilisation corporelles	34 000,00	1 562 263,53	Subventions d'investissement reçues	13
23	immobilisations en cours	1 334 763,53		Emprunts et dettes assimilées	16
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00			
040	opération d'ordre de transferts entre sections	-	56 500,00	opération d'ordre de transferts entre sections	040
Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :		1 618 763,53	1 618 763,53	Total inscrit au Budget primitif 2021 (propositions nouvelles) :	

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Centre Aquatique », arrêté comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BA - Centre Aquatique	1 674 104,00	1 674 104,00	1 618 763,53	1 618 763,53



8 Vote des taux des impôts directs locaux 2021

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 1 voix contre (Mme LORETTE), 6 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- De fixer les taux d'imposition de l'exercice 2021, comme suit :

Taxe d'habitation résidence secondaire :	35,53 %
Taxe sur le Foncier non bâti :	56,89 %
Taxe sur le Foncier bâti :	30,02 %

Suite à la réforme de la fiscalité locale, à ce taux communal s'ajoutera en 2021 le taux du département du Nord qui s'élevait en 2020 à 19,29 %.

Qu'ainsi hors les effets automatiques de réforme de la fiscalité locale, les taux de la commune sont maintenus à leur valeur 2020.

9 Actualisation de l'autorisation 2017-01 ' Centre Aquatique' - budget annexe ' Centre Aquatique ' - BP 2021

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'actualiser pour le budget primitif 2021, sur le budget annexe « Centre Aquatique », l'autorisation de programme numéro 2017-01 concernant l'opération « Centre Aquatique » dans un plafond non modifié de 34 067 000 €. Les crédits de paiement étant ventilés annuellement de la manière suivante :

N°2017-01	Centre Aquatique	PROPOSITION AU VOTE - HT				34 067 000,00 €	
		CP réalisés en dépenses au 31/12/2020 prévisionnel				32 732 236,47 €	
	DEPENSES	CP réalisés 2017	CP réalisés 2018	CP réalisés 2019	CP Réalisés prev 2020	CP 2021	Total AP
		1 809 091,35 €	8 890 716,76 €	21 228 511,85 €	803 916,51 €	1 334 763,53 €	34 067 000,00 €
	RECETTES	CP réalisés 2017	CP réalisés 2018	CP réalisés 2019	CP Réalisés prev 2020	CP 2021	Total AP
		1 500 000,00 €	12 130 310,34 €	13 053 204,40 €	6 796 795,60 €	1 586 689,66 €	34 067 000,00 €

- De voter la présente autorisation de programme au niveau du chapitre. Il est précisé que la répartition prévisionnelle par article est fournie, pour information, en annexe de la délibération.

10 Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De nommer à la CLETC, en tant que commissaires titulaires :
 - DEGALLAIX Laurent - ALEXANDRE Delphine - AUDEGOND Armand - CARON Elodie - CAUDRELIER Elisa - COLSON Aurore - DI VITA Salvatore - DUFOUR-LEFORT Régis - GRANDAME Jean-Marcel - L'HERMINE Arnaud - LECLERCQ Emilie - LEGRAND Didier - LORRIAUX Valérie - MARCHANT Guy - MERIAUX Sophie - OMONT Quentin - PLAQUET Chantal

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

11 Cession à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole des locaux abritant la Maison des Initiatives Citoyennes (MIC) situés 33 Avenue des Dentellières - parcelle AT 924-lot 1

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser la cession à la Communauté de Communes Valenciennes Métropole des locaux abritant la MIC situés 33 avenue des Dentellières, cadastré AT n° 924 (lot 1 de la copropriété) au prix de 450 000 euros. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

VOIRIE

12 Dénomination du parvis du Phénix du nom de Gérard Hourbette

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De se prononcer favorablement sur cette proposition de dénomination.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

13 Attribution des subventions 2021 de + de 23 000 euros aux associations et conventionnement

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 7 non participations au vote (Mme BEYROUTI, M. GANA, M. GRANDAME, M. ROUSSIES, Mme DESOIL, M. KOLLER, Mme MERIAUX), décide :

- De valider les subventions à attribuer comme suit :



En matière de démocratie participative et d'animation socio-éducative

ACSRV	150 000,00 €
MAISON DE QUARTIER CENTRE-VILLE	90 000,00 €

En matière d'insertion professionnelle

AGEVAL	146 250,00 €
--------	--------------

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat financier avec les opérateurs associatifs susmentionnés;

14 Attribution de subvention de fonctionnement aux associations H du Siège et Espace Pasolini- Théâtre International et conventions de partenariat 2021

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 4 voix contre (M. PRESOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- D'approuver le versement des subventions aux associations culturelles suivantes :
 - . Espace Pasolini – Théâtre International (35 000 euros) qui a pour but de rechercher et mettre en œuvre les moyens nécessaires :
 - Au développement d'un laboratoire artistique et intellectuel international à l'Espace Pasolini ;
 - A la promotion de la création artistique sous toutes ses formes et domaines les plus divers tels que la musique, la danse, le théâtre, la poésie ou les arts visuels ;
 - A la sensibilisation du grand public aux arts vivants ;
 - . H de Siège (24 000 euros) qui a pour but de :
 - Permettre aux plasticiens de confronter leurs travaux à un public ;
 - Sensibiliser un plus large public peu habitué à l'art contemporain ;
 - Soutenir, accompagner et stimuler la création ;
 - Favoriser la circulation des œuvres.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout autre document afférent à la présente délibération.

15 Soutien aux associations de commerçants - Subvention à l'association "La fédération des commerçants"

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement d'une subvention d'un montant de 13 000 €.

16 Soutien aux associations de commerçants - Subvention à l'association "Les boutiques de Valenciennes"

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 €.

RESSOURCES HUMAINES

17 Personnel - Création d'un emploi de Chargé de Mission Développement Durable

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 4 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, Mme LORETTE), décide :

- D'approuver la création de l'emploi de Chargé de mission Développement Durable à temps complet ;
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérait infructueuse, aux conditions de rémunération présentées
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement ;
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

18 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, 4 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, Mme LORETTE), décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentés,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations et suppressions d'emplois.



19 Information sur la mise en place de la possibilité de signer une rupture conventionnelle entre la Ville de Valenciennes et certaines catégories d'agents publics

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De prendre acte du dispositif de rupture conventionnelle tel que présenté
- De prendre acte que ce dispositif n'est pas de droit, et qu'il doit expressément être approuvé tant par le salarié concerné que par l'employeur.

20 Terme du service Commun "Direction des Ressources" entre la Ville et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver le terme de la mutualisation du poste de Direction Générale Adjointe Ressources entre la ville de Valenciennes et la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole à compter du 1^{er} novembre 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 Personnel municipal - Création d'emplois de vacataires ' action coup de pouce ' dans le cadre des ' cités éducatives '.

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'approuver la création d'emplois de vacataires tel que présentée
- D'approuver les montants de rémunération tels que mentionnés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement à intervenir.

22 Convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 37 voix pour, 4 non participations au vote (M. AUDEGOND, Mme BEYROUTI, M. RIZZO, Mme LAMBERT), décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Valenciennes et le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Valenciennes.

23 Avancement du personnel - fixation des ratios "promu-promouvables"

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De donner son accord pour l'application des taux de promotion présentés pour l'année 2021.
 - De prendre note que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale.
- Si le taux de promotion est inférieur à 100 %, de décider que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, la décimale n'est pas ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

La séance est levée à 18h10

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **16 DEC. 2020** pour y demeurer jusqu'au **16 FEV. 2021**

A Valenciennes, le **16 DEC. 2020**
LE MAIRE


Laurent DEGALLAIX